

[Text]

**Le vice-président:** Monsieur le commissaire, puisque vous en êtes à votre dernière visite officielle à ce Comité, je vais accorder une minute à chacun des trois députés avant de terminer.

**M. Hudon:** Monsieur Fortier, je voudrais vous remercier. L'année passée, j'ai vécu la crise amérindienne de façon assez difficile. L'une des expériences que j'ai trouvées les plus terribles, c'est d'entendre la vice-présidente de la Ligue des droits de la personne du Québec dire à la télévision, après deux semaines de crise intense dans la région de Châteauguay, que les droits des Mohawks étaient brimés. L'animateur de télévision lui a répondu: Oui, mais ne trouvez-vous pas que les droits des gens de Châteauguay sont également brimés? La vice-présidente a dit: Je n'ai pas eu de plaintes.

Je veux en venir à ceci. Monsieur Fortier, je n'ai pas toujours été d'accord avec vous, et je ne pense pas que vous l'ayez dit pour qu'Hudon soit d'accord. Vous n'avez pas entendu de plaintes. Vous n'avez pas aimé déranger, mais vous avez pris votre rôle au sérieux et vous avez écouté votre raison d'être, c'est-à-dire l'État et la Constitution. Au temps de Louis XIV et de Louis XV—vous avez remonté au temps des Grecs et on va revenir à des périodes un peu plus rapprochées—, il y avait ce qu'on appelait les commis de l'État. Les commis, aujourd'hui, ce n'est pas très important, mais prenons ce mot dans le sens où on l'utilisait à l'époque. C'est être un grand serviteur de l'État et un grand commis de l'État que de dire clairement les choses que l'on a à dire sans vouloir nécessairement faire plaisir ou faire de la peine. Au fond, vous avez respecté votre seule raison d'être qui est l'État; l'État se reflète dans sa Constitution et dans sa Charte.

Je veux vous remercier et vous dire que j'ai appris à vous lire. C'est toujours avec un peu d'angoisse que je voyais arriver votre rapport. Dans ma nouvelle tâche de secrétaire parlementaire aux Affaires constitutionnelles avec M. Clark, j'aurai grandement besoin de reprendre plusieurs de vos lectures. Je vous remercie.

**M. Edmonston:** Monsieur Fortier, vous êtes un fauteur de troubles, mais un fauteur de troubles nécessaire. On a souvent tendance à vouloir tuer ou blesser gravement le messenger qui nous apporte des nouvelles que l'on n'aime pas beaucoup. Je trouve que vous avez fait du bon travail. Vous nous avez souvent dit des choses que nous ne voulions pas entendre, mais je vous dis chapeau car vous les avez dites quand même.

Cela dit, j'aimerais bien clarifier rapidement un détail. M<sup>me</sup> Finestone a parlé du fait qu'on ne peut pas. . .

I will go into English to make sure that I am understood here. You do not enhance certain rights by diminishing the rights of others. Anyone who has studied elementary political science will understand that even a concept of affirmative action for women, or for any other minority, in order to balance out things—this is not a perfect world, we need to balance things out sometimes. There is a certain permissible necessary restriction of liberty, of rights in order to protect the collectivity or the majority rights.

[Translation]

**The Vice-Chairman:** Mr. Commissioner, since this is your last official visit to our committee, I would like to give one minute to each of the three members before we adjourn.

**Mr. Hudon:** Mr. Fortier, I would like to thank you. Last year, I found that the Oka crisis was a very hard thing to go through for me. One of my worst experiences was to hear the Vice-Chairperson of the Human Rights League of Quebec say on television, after two weeks of this intense crisis in the Châteauguay area, that the rights of the Mohawks had been infringed upon. The interviewer asked her: Of course, but don't you think that the rights of the inhabitants of Châteauguay were also infringed upon? She answered: I have had no complaints.

This is what I was coming to. Mr. Fortier, I was not always in agreement with you, and I don't think that you said anything with the intent of winning my support. You have not heard any complaints. You did not want to make trouble but you took your role seriously and you knew what was your *raison d'être*, that is the Crown and the Constitution. Back when Louis the 14th and Louis the 15th were kings—you have gone back to the Greeks and I will go back to a period that is closer to ours—there were what was called the «*commis de l'État*» or very senior civil servants. Today, civil servants can be of any rank but I will use the term as it was then. You are a great civil servant when you can say clearly things that have to be said without necessarily wanting to please or hurt anyone. The bottom line is that you have respected your only *raison d'être*, the State as it is reflected in the Constitution and the Charter.

I would like to thank you and tell you that with time, I learned to read your reports. I always lived a bit in anguish of seeing your next report. In my new position as parliamentary secretary to Constitutional Affairs, with Mr. Clark, I will surely have to go back to your reports. Thank you.

**Mr. Edmonston:** Mr. Fortier, you have been a troublemaker, but a necessary troublemaker. We often have a tendency to hurt or kill the messenger that brings the bad news. I believe you have done a good job. You have often told us things that we did not want to hear, but I congratulate you because you have said them anyways.

This being said, I would like quickly to clarify one detail. Mrs. Finestone has said that we could not. . .

Je vais passer à l'anglais pour être certain d'être bien compris. On ne peut pas promouvoir certains droits en en brimant d'autres. Quiconque a étudié les notions de science politique comprendra que même un programme d'action positive pour les femmes, ou pour toute autre minorité, doit pour équilibrer les choses. . . Nous ne vivons pas dans un monde parfait et il faut parfois des mesures pour assurer un équilibre. Il y a toutefois certaines restrictions nécessaires et acceptables des libertés et des droits, en vue de protéger la collectivité ou les droits de la majorité.